

Cherche super nounou !

Vous n'avez pas obtenu de place en crèche pour le petit dernier ? La solution, la nounou ! Trois associations boulonnaises de garde à domicile, subventionnées par la ville, peuvent vous aider dans vos démarches.

Cette fois, c'est décidé ! À la rentrée, vous reprenez le chemin du bureau. Seulement voilà. Aucune place en crèche ne vous a été attribuée pour votre bout de chou et vous redoutez de devoir chercher la perle rare : une nounou souriante, disponible et sérieuse qui ne vous lâche pas après quelques semaines passées à votre domicile. « La ville attribue chaque année 500 places en crèche pour 1 200 demandes », explique-t-on à la direction de la Famille, en mairie. « Le taux de réponse est de 33 %. C'est un bon chiffre quand on sait que la moyenne nationale est de 10 % ! Pour répondre à toutes ces demandes, la ville, sans pour autant recourir à la construction de nouvelles crèches dont les coûts de fonctionnement sont très élevés, accompagne les familles en leur versant une allocation pour la garde d'enfant et en subventionnant des associations de garde à domicile ». Ces trois associations boulonnaises de garde à domicile – ABC Puériculture, Allo maman travaille et Relais Familiales Services – qui travaillent en étroite collaboration avec la direction municipale, sont là pour réaliser l'impossible : trouver la nounou de vos rêves ! Après vous avoir reçu pour savoir précisément ce que vous recherchez, elles appliquent

des critères de sélection très rigoureux lors du recrutement. « Sur cent personnes qui postulent, seules trois sont retenues par nos services », précise Nathalie Charpentier, gestionnaire de la crèche à domicile pour ABC Puériculture. « Nous vérifions leurs compétences concernant l'hygiène de l'enfant, sa sécurité, son sommeil... Mais aussi leurs références et leurs certificats de travail. Au moindre doute, on ne les prend pas. » Même exigence à Allo maman travaille. « Les auxiliaires parentales que nous recrutons doivent avoir trois ans d'expérience minimum, parler et écrire le français et être non fumeuses », explique la directrice de l'association, Marlène Prévost. Les nourrices bilingues voire trilingues ne seraient pas rares ! Autre service fourni : la gestion administrative. « Les parents ne savent pas forcément comment remplir une fiche de paye. Nous les aidons en tant qu'employeurs. Ce service peut aller plus loin. Par exemple, les familles nous demandent : "Ma nounou est enceinte, que dois-je faire ?" ou "Je pars m'installer à Tokyo, comment puis-je rompre le contrat ?". Nous les accompagnons dans leurs démarches », complète Anne Chazarenc, directrice de Relais Familiales Services.

Évidemment, ces services ont un coût (voir



△ Trois associations boulonnaises de garde à domicile se chargent du recrutement des auxiliaires parentales.

encadré page suivante). Trop élevé aux dires de certains jeunes ménages boulonnais, déjà très engagés dans des emprunts immobiliers. L'alternative : opter pour la garde partagée. Elle permet de faire des économies sur le salaire et ainsi, de payer les services de l'association. D'ailleurs, nombreux sont ceux à avoir repris contact avec une structure après une expérience malheureuse. Les cas les plus cités : la nounou qui disparaît du jour au lendemain, celle qui vous a présenté de faux papiers ou encore celle qui n'a pas, mais alors pas du tout, la même conception éducative que vous ! Du côté des associations, on vous l'assure : les auxiliaires parentales sont remplacées en 48 heures. On passe également une fois par mois à votre domicile pour s'assurer que tout se déroule au mieux. Enfin, les auxiliaires sont incitées à suivre des formations continues. Elles y acquièrent de nouvelles connaissances qui bénéficient ensuite à votre enfant.

À vous aussi de respecter les règles ! Comme le rappelle Nathalie Charpentier : « Les nourrices sont de véritables professionnelles de la petite enfance. Il faut les considérer comme telles. » Alors, ne leur demandez pas de faire votre ménage. Leurs seules obligations : s'occuper des repas, de la chambre et du repassage des bambins ! Et une fois trouvée, restez à l'écoute pour leur parler en lui proposant un lieu de rencontre où elle pourra se détendre pendant que vos bambins s'amuse, tout en recevant des conseils et compléter sa formation.

* Les subventions municipales aux associations de garde à domicile sont de 15 000 € pour ABC Puériculture et de 40 000 € pour ABC Puériculture (Le Petit Jardin de Boulogne et la crèche à domicile), Relais Familiales Services n'est présente sur la ville que depuis septembre 2004, et la municipale n'accorde de subvention qu'après un an de fonctionnement.



◁ La garde partagée est de plus en plus prise de parents. Elle leur permet de faire des économies sur le salaire de l'auxiliaire parentale.



Jouer à la dinette, se jeter dans la piscine à balles, faire des roulettes sur le tapis de sol, autant de moments ludiques pour les enfants accueillis avec leurs nounous au Petit jardin de Boulogne.

Le Petit jardin de Boulogne

• **9h30.** Six auxiliaires parentales entrent dans la salle du Petit jardin de Boulogne, structure associative financée par la ville et située Cité de l'enfance. Elles sont accompagnées des huit tout-petits dont elles ont la garde au domicile de leurs parents. Pendant que les enfants se précipitent sur la piscine à balles et le mini trampoline, leurs nounous s'installent autour d'un café bien chaud. En fond sonore, une compagne. « Ce lieu est un jardin d'éveil pour les enfants. Ils apprennent en douceur ce qu'est la vie en collectivité », explique Betty Schier, éducatrice de jeunes enfants chargée de l'animation. « Mais c'est aussi un espace d'accueil pour les auxiliaires parentales. Il leur permet de se retrouver pour discuter et échanger leurs expériences. » Vessela Dimitri, 39 ans, est la nounou de Clément, 2 ans. Elle vient ici une fois par semaine : « On nous donne des idées de nouvelles activités à faire avec l'enfant, on chante, on peint, on fait des collages. Et puis, entre nourrices, on se donne des conseils. » Quant à Sandra Castro, 25 ans, elle est ravie de venir avec Pierre et Philéas. La garde partagée, ce n'est pas de tout repos et les journées d'hiver sont parfois longues. « Comme on ne peut pas toujours sortir, à cause de la pluie ou du froid, je suis contente de pouvoir les amener au Petit jardin deux fois par semaine. »

• **À 10h,** pendant que les bambins s'amuse sur les tapis de sol en compagnie de Betty, les auxiliaires parentales suivent une formation sur les gestes d'urgence. La pédiatre, France Gacoïn, leur apprend à effectuer un massage cardiaque. « J'apprends chaque semaine de nouvelles choses », témoigne Karine Ramzi, 23 ans, recrutée par ABC Puériculture. L'association, qui a créé cet espace original, incite tous les parents à y envoyer leur nounou.

• **11h.** Avant de prendre le chemin du retour pour la maison, les enfants se défont. Pendant leur dernière demi-heure au jardin d'éveil, les jeux sont libres ! C'est sûr, la sieste sera longue...

■ Estelle Nouel.



△ Le Petit jardin de Boulogne est à la fois un jardin d'éveil pour les petits et un lieu d'accueil et d'écoute pour toutes les nounous. Cette structure associative originale est subventionnée par la ville. Savoir prendre un pouls, pratiquer un massage cardiaque : les gestes d'urgence sont enseignés par la pédiatre France Gacoïn. Un apprentissage qui permet de faire face à toutes les situations.

Garde partagée : le réflexe Internet

En mettant en relation les parents qui cherchent une garde partagée, le service en ligne Garde d'enfants mis en place sur le site Internet de la ville a permis de répondre à une forte demande des parents. Demande de nounou, de baby-sitting, de sorties d'école : plus de 3 000 familles s'y sont déjà inscrites en un an. www.boulognebillancourt.com. Rubrique Garde d'enfants.

Le Petit jardin de Boulogne est ouvert à toutes les nounous. Il est gratuit pour les familles adhérentes à l'association ABC Puériculture. Sinon, les tarifs sont de 90 euros par trimestre pour une séance de 2 heures par semaine, hors vacances scolaires.

• **Cité de l'enfance**
115, rue d'Aguesseau. Tél. : 01 41 10 90 77.
Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h. Fermé le mercredi.

ABC Puériculture

82 bis, avenue Édouard-Vaillant.
Tél. : 01 41 10 88 21. Adhésion : 110 €/an.
Frais de gestion : 60 €/mois et 46 € par mois et par famille pour une garde partagée.

Allô maman travaille

155, rue Gallieni. Tél. : 01 46 03 03 46.
Adhésion : 50 €/an. Frais de recrutement : 290 € et 210 € par famille en garde partagée.
Frais de gestion : 38 à 60 €/mois.

Relais familles services

17 bis, rue des Tillieux.
Tél. : 01 47 09 36 36. Adhésion : 25 €/an.
Frais d'ouverture de dossier : 35 €. Frais de recrutement : 165 à 400 € suivant le nombre d'heures et le mode de gestion choisie.
Frais de gestion : 35 à 50 €/mois.

Combien coûte une nounou ?

D'après les tarifs établis par ABC Puériculture, le salaire mensuel brut (modulable selon l'ancienneté et les diplômes) d'une auxiliaire parentale s'élève à :

- pour une garde simple, sur une base de 10 heures de présence par jour réparties entre heures effectives et responsables : de 1 450 à 1 800 € par mois.
- pour une garde partagée, sur une base minimum de 48 heures par semaine de travail effectif : de 900 à 1 200 € par mois et par famille.

Ce mode de garde permet aux familles de bénéficiaire de la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant), mise en place en janvier 2004. Les parents reçoivent une prime variable selon leurs ressources et l'âge de leur(s) enfant(s). Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004, c'est l'AGED (Allocation pour la garde d'enfants à domicile) qui continue à être versée. De plus, les familles bénéficient d'une réduction d'impôt prévue pour les emplois familiaux. Elle concerne les salaires, les charges, les frais de gestion réglés à l'association de garde à domicile. Enfin, la municipalité verse une allocation pour la garde d'enfant d'un montant global de 1 067,14 € (versée en deux fois). Les parents doivent en faire la demande entre le 3^e et le 6^e mois de l'enfant pour la première partie et entre le 15^e et le 18^e mois pour la seconde.

Référendum

Boulogne-Billancourt vote «Oui» à 73,37 %

À l'endemain du référendum, Jean-Pierre Fourcade a déclaré :

« Je tiens à remercier les électeurs boulognais d'avoir participé de manière très importante au référendum du 29 mai. Par ailleurs, je suis très heureux qu'ils aient placé Boulogne-Billancourt en tête des 37 villes de plus de 100 000 habitants à avoir dit "Oui" à plus de 70%. »

Avec 71, 29 % de votants, la ville a connu son taux de participation le plus élevé depuis bien longtemps. À titre de comparaison, les Boulognais s'étaient déplacés à 67,64 % pour le référendum de 1992 sur le traité de Maastrich et à seulement 30,19 % pour celui de 2000 sur le quinquennat.

L'ensemble du département des Hauts-de-Seine, qui a également connu un fort taux de participation (71,37 %), s'est prononcé pour le « Oui » à 61,91 %.

Récapitulation des votes

Bureau	Inscrits	Emargements	Procurations	Votes	Nuls	Exprimés	Oui	Non
1	804	555	26	555	24	531	356	175
2	1 308	949	36	946	24	922	698	224
3	1 351	959	33	959	10	949	717	232
4	1 470	1 003	38	1 003	17	986	646	340
5	1 142	800	29	800	12	788	549	239
6	1 138	807	26	807	9	798	565	233
7	1 228	841	37	841	16	825	541	284
8	1 085	749	27	749	17	732	491	241
9	1 322	964	36	964	4	960	718	242
10	1 284	861	26	861	12	849	588	261
11	1 306	931	26	931	19	912	638	274
12	1 586	1 140	40	1 140	13	1 127	863	264
13	1 072	712	22	712	10	702	462	240
14	1 307	915	16	915	10	905	647	258
15	1 100	798	22	798	6	792	547	245
16	1 203	809	27	809	12	797	515	282
17	892	548	10	548	9	539	269	270
18	1 202	804	21	804	5	799	529	270
19	856	572	7	572	13	559	285	274
20	852	545	19	545	5	540	237	303
21	1 059	774	26	774	7	767	592	175
22	853	632	30	632	2	630	518	112
23	1 224	909	43	909	9	900	750	150
24	949	659	30	659	8	651	485	166
25	742	571	22	571	5	566	478	88
26	943	650	19	650	7	643	431	212
27	967	708	28	708	8	700	654	146
28	927	646	26	646	9	637	428	209
29	895	649	26	649	12	637	464	173
30	751	570	28	570	4	566	444	122
31	978	739	43	739	9	730	574	156
32	886	614	23	615	5	610	434	176
33	1 053	710	25	710	7	703	532	171
34	1 263	930	35	930	11	919	642	277
35	1 165	863	39	863	10	853	627	226
36	1 088	768	38	768	12	756	553	203
37	1 143	801	29	801	12	789	602	187
38	917	625	30	625	13	612	441	171
39	1 303	937	35	937	12	925	678	247
40	948	735	34	735	12	723	555	168
41	1 075	740	26	740	12	728	513	215
42	1 270	929	56	930	4	926	739	187
43	1 412	1 048	36	1 048	17	1 031	846	185
44	1 373	1 033	55	1 033	6	1 027	862	165
45	925	678	24	678	13	665	526	139
46	783	593	34	593	6	587	442	145
47	1 083	799	23	799	10	789	582	207
48	1 262	917	33	917	7	910	722	188
49	1 013	690	24	690	9	681	506	175
50	1 194	898	41	899	10	889	699	190
51	1 136	853	36	853	7	846	668	178
52	1 363	973	35	973	16	957	741	216
53	1 309	1 004	49	1 004	11	993	805	188
54	1 303	911	35	911	13	898	679	219
Totaux	Inscrits	Emargements	Procurations	Votes	Nuls	Exprimés	Oui	Non
	60 063	42 817	1 640	42 818	562	42 256	31 003	11 253

Récapitulation des votes par circonscriptions

9 ^e circonscription des Hauts-de-Seine (Bureaux 1 à 15 et 21 à 54)								
Inscrits	Emargements	Procurations	Votes	Nuls	Exprimés	Oui	Non	
55 058	39 539	1 556	39 540	518	39 022	25 168	9 854	74,75% 25,25%

10 ^e circonscription des Hauts-de-Seine (Bureaux 16 à 20)								
Inscrits	Emargements	Procurations	Votes	Nuls	Exprimés	Oui	Non	
5 005	3 278	84	3 278	44	3 234	1 835	1 399	56,74% 43,26%

Récapitulation des votes par canton

SUD								
Bureau	Inscrits	Emargements	Procurations	Votes	Nuls	Exprimés	Oui	Non
1	804	555	26	555	24	531	356	175
2	1 308	949	36	946	24	922	698	224
3	1 351	958	33	959	10	949	717	232
4	1 470	1 003	38	1 003	17	986	646	340
5	1 142	800	29	800	12	788	549	239
6	1 138	807	26	807	9	798	565	233
7	1 228	841	37	841	16	825	541	284
8	1 085	749	27	749	17	732	491	241
9	1 322	964	36	964	4	960	718	242
10	1 284	861	26	861	12	849	588	261
11	1 306	931	26	931	19	912	638	274
12	1 586	1 140	40	1 140	13	1 127	863	264
13	1 072	712	22	712	10	702	462	240
14	1 307	915	16	915	10	905	647	258
15	1 100	798	22	798	6	792	547	245
16	1 203	809	27	809	12	797	515	282
17	892	548	10	548	9	539	269	270
18	1 202	804	21	804	5	799	529	270
19	856	572	7	572	13	559	285	274
20	852	545	19	545	5	540	237	303
Totaux	Inscrits	Emargements	Procurations	Votes	Nuls	Exprimés	Oui	Non
	23 598	16 261	524	16 259	247	16 012	10 881	5 131
							67,96%	32,04%

Nord-ouest								
Bureau	Inscrits	Emargements	Procurations	Votes	Nuls	Exprimés	Oui	Non
21	1 059	774	26	774	7	767	592	175
22	853	632	30	632	2	630	518	112
23	1 224	909	43	909	9	900	750	150
24	949	659	30	659	8	651	485	166
25	742	571	22	571	5	566	478	88
26	943	650	19	650	7	643	431	212
27	967	708	28	708	8	700	654	146
28	927	646	26	646	9	637	428	209
29	895	649	26	649	12	637	464	173
30	751	570	28	570	4	566	444	122
31	978	739	43	739	9	730	574	156
32	886	614	23	615	5	610	434	176
33	1 053	710	25	710	7	703	532	171
34	1 263	930	35	930	11	919	642	277
35	1 165	863	39	863	10	853	627	226
36	1 088	768	38	768	12	756	553	203
37	1 143	801	29	801	12	789	602	187
38	917	625	30	625	13	612	441	171
39	1 303	937	35	937	12	925	678	247
40	948	735	34	735	12	723	555	168
Totaux	Inscrits	Emargements	Procurations	Votes	Nuls	Exprimés	Oui	Non
	20 054	14 490	609	14 491	174	14 317	10 792	3 525
							75,38%	24,62%

Nord-est								
Bureau	Inscrits	Emargements	Procurations	Votes	Nuls	Exprimés	Oui	Non
41	1 075	740	26	740	12	728	535	215
42	1 270	929	56	930	4	926	739	187
43	1 412	1 048	36	1 048	17	1 031	846	185
44	1 373	1 033	55	1 033	6	1 027	862	165
45	925	678	24	678	13	665	526	139
46	783	593	34	593	6	587	442	145
47	1 083	799	23	799	10	789	582	207
48	1 262	917	33	917	7	910	722	188
49	1 013	690	24	690	9	681	506	175
50	1 194	898	41	899	10	889	699	190
51	1 136	853	36	853	7	846	668	178
52	1 363	973	35	973	16	957	741	216
53	1 309	1 004	49	1 004	11	993	805	188
54	1 303	911	35	911	13	898	679	219
Totaux	Inscrits	Emargements	Procurations	Votes	Nuls	Exprimés	Oui	Non
	16 501	12 066	507	12 068	141	11 927	9 330	2 597
							78,23%	21,77%



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Demandez

le Journal

Officiel

de Boulogne-Billancourt

Gratuit, disponible,
mensuel et exhaustif,
pour tout savoir
des décisions
et des débats
du conseil municipal...

Retrouvez-le sur
www.boulognebillancourt.com
Liste des points de distribution
au 01 55 18 40 61.



« La téléassistance ça m'a sauvée ! »

La téléassistance est l'un des dispositifs mis en place depuis 1987 par la ville de Boulogne-Billancourt dans le cadre de la politique du maintien des personnes âgées à domicile. Elle permet la mise en relation 24 heures sur 24 de l'abonné aux opérateurs de la centrale d'écoute GTS (Gestion de télésecrétariat et de services), qui déclenchent si nécessaire l'intervention des

secours d'urgence ou du réseau de proximité. Les opérateurs sont également présents pour répondre lorsque l'isolement est trop lourd...

Pascal habite Lille, à 200 km de sa mère Henriette, 93 ans, qui réside boulevard Jean-Jaurès. La journée, elle bénéficie d'une aide à domicile, mais la nuit, moment que les personnes âgées redoutent souvent, Henriette est seule. « *Cela me rassure de savoir que ma mère n'est précisément pas complètement seule* », affirme Pascal. En effet, depuis plus d'un an, Henriette est équipée de la téléassistance. « *Ce système qui permet de déclencher une alarme à distance favorise le maintien des personnes âgées à domicile* », précise-t-on au CCAS (Centre communal d'action sociale) qui assure les inscriptions et le suivi des dossiers. Le système se compose d'une télécommande légère et étanche que la personne garde autour du cou en médaillon, et d'un boîtier fixé à un meuble de la maison, branché à une prise téléphonique. Lorsqu'on presse l'unique bouton de la télécommande, on entre directement en relation avec un opérateur, on l'entend et on peut dialoguer avec lui dans un rayon de 100 mètres autour du boîtier. Pas de numéro à retenir, pas d'hésitation sur la personne à appeler. L'alerte est automatiquement transmise via un réseau téléphonique à des opérateurs 24h/24 et 7j/7. Les opérateurs

Les chiffres

- 413 abonnés au 16 mai 2005
- 3 103 alarmes n'ont pas donné lieu à une intervention médicale
- 254 appels ont été suivis d'une intervention
- 225 appels ont été suivis d'une intervention médicale
- 260 appels ont donné lieu à des contacts auprès du réseau de proximité



Rosalie, 85 ans : à chaque chute, son gardien prévenu par GTS vient la relever.

peuvent à leur tour déclencher les secours, le SAMU, les pompiers... ou prévenir des proches si l'alerte est de moindre importance. Rosalie, 85 ans, tombe régulièrement : « *À chaque chute, j'appuie sur la télécommande et la société prévient mon gardien qui très gentiment vient à chaque fois me relever. Sans cette aide, je ne pourrais pas rester à mon domicile.* »

De la simple discussion à l'envoi des secours...

Bien souvent, les personnes appellent quand elles se sentent seules, pour discuter, pour s'assurer que leur boîtier fonctionne bien... 75% des appels sont des appels de bienvenue. Ainsi, Pascal raconte que quand sa mère a appuyé sur la télécommande par mégarde « *la société GTS lui a répondu très gentiment, ça été l'occasion d'un échange* ». Lorsque l'alerte est lancée mais que la personne ne répond pas, les secours sont immédiatement envoyés, il peut en effet s'agir d'une chute ou d'une perte de connaissance. L'opérateur s'assure ensuite que les secours sont bien arrivés, que la personne est prise en charge et mise hors de danger, puis il prévient les proches, les informe, les rassure et téléphone le lendemain pour prendre des nouvelles de l'abonné. C'est le cas qu'a connu Georgette, 95 ans :

« *Ah ! Je suis tombée au moins cinq fois, à chaque fois les pompiers sont venus presque tout de suite. Lors de ma dernière chute, je me suis cassé trois côtes j'aurais été incapable de saisir mon téléphone. La téléassistance m'a sauvée... Le lendemain les opérateurs m'ont rappelée, ils sont très aimables. Ils sont sensibles.* »

Une relation personnalisée avec les abonnés

La téléassistance a l'avantage de développer une relation personnalisée avec les abonnés et leur famille. Le système repose sur une bonne connaissance de l'abonné qui doit pour cela remplir un formulaire à l'inscription. Celui-ci mentionne les difficultés rencontrées par la personne (mobilité, ouïe, vue, élocution...) ainsi que le nom de son médecin traitant. Elle doit aussi laisser les noms et les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence et choisir un « parrain », quelqu'un de confiance qui possède un double des clés : le gardien, un voisin, un proche ou un ami s'ils habitent à moins de vingt minutes à pied. Le parrain peut intervenir pour ouvrir la porte aux secouristes et éviter que les pompiers n'enfoncent la porte par exemple. Une fois le formulaire rempli, le dispositif est installé dans les cinq jours (48 heures en cas d'urgence).

Renseignements pratiques

Inscriptions : au CCAS, 64, rue de la Saussière. Lundi, mardi, mercredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 17h15, jeudi de 10h45 à 17h15, vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h30. Tél. 01 55 18 53 00.
Pièces à fournir : un justificatif de domicile, une pièce d'identité (livret de famille pour les couples) et l'avis d'imposition 2003.
 Ainsi que les coordonnées d'une personne de confiance résidant à moins de 20 minutes de trajet du domicile et possédant les clés.
Tarifs : de 5 à 20 € mensuels selon les revenus (un médaillon-télécommande supplémentaire gratuit pour les couples).
 Tarif spécifique pour les non-imposables : 8 €.

Canicule : le plan d'attaque !

Le plan canicule s'organise à la mairie avec la mise en place cette année d'un nouveau dispositif. En effet, depuis septembre 2004, la loi oblige les mairies à constituer un fichier pour les personnes particulièrement vulnérables ; il permettra en cas d'alerte du préfet de dresser des bilans quotidiens et de pointer les difficultés rencontrées.



Ce fichier s'adresse aux plus de 65 ans (60 ans en cas d'invalidité au travail), ainsi qu'aux titulaires d'une carte d'invalidité 80 %. Sa constitution, déjà entreprise l'année

dernière, est actuellement complétée et réactualisée. Ainsi, plus de 9 000 Boulognais vont être contactés ; ils recevront un questionnaire destiné à recenser ceux qui souhaitent faire l'objet d'une surveillance particulière en cas de canicule. Cependant, les personnes qui n'auraient pas reçu ce courrier mais qui se sentent seules et qui ont besoin d'attention sont invitées à solliciter leur inscription. Il suffit d'en faire la demande à la mairie (centre d'appels :

Tél. 01 55 18 53 00). Le CCAS (Centre communal d'action sociale) s'engage à prendre des nouvelles de ceux qui le désirent ; il leur donnera des conseils pour faire face à la canicule et les mettra en rapport avec des professionnels compétents si besoin.

La ville lance également une campagne d'information sur les conseils à suivre en cas de canicule, sous forme d'affichettes et de tracts qui seront envoyés à tous les seniors et largement diffusés : pharmacies, clubs seniors, etc.

Enfin, une permanence d'accueil est assurée jour et nuit : si vous avez le moindre problème, téléphonez au centre d'appels au 01 55 18 53 00 aux heures d'ouverture habituelles, et à l'association SAM AREPA* au 01 56 60 30 la nuit, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés.

Pour vous inscrire et recevoir un questionnaire à domicile, ou pour toute question, contactez le centre d'appels.

SAM AREPA

La SAM AREPA (Soins aide ménagère association des résidences pour personnes âgées) a été créée en 1968 sur l'initiative de l'AREPA. Cette association loi 1901 propose une aide à domicile pour les personnes âgées ou handicapées. La SAM AREPA participe aux tâches courantes de la vie quotidienne (ménage, courses, repas mais aussi bricolage et jardinage), à l'accompagnement de la personne à l'extérieur et à certaines démarches administratives.

• 1 ter, rue Damiens. Tél. : 01 49 10 94 04.
 Fax : 01 49 10 99 51.

Attention : En cas de crampes musculaires, d'étourdissements, de faiblesse ou de fatigue, de maux de tête, de confusion, demandez de l'aide rapidement : téléphonez à votre médecin traitant (ou déclenchez le système de téléassistance). Si le médecin est absent, faites le 15 (urgences médicales).

Actualités en bref

« Athlécôle » : 2 370 élèves
s'opposent en athlétisme

(Irlande, Crète, Australie...) vont ainsi s'affronter en lancer de javelot, saut en longueur, triple bond, lancer du disque (en fait des anneaux en mousse) et vitesse, activités qu'ils ont préparées tout au long de l'année au sein de leur école. Tous les jours, un diplôme viendra récompenser le vainqueur de chaque discipline. L'année dernière, la 1^{re} édition d'Athlécôle qui concernait les 2 370 élèves des 98 classes élémentaires publiques, chacun revêtu d'un tee-shirt aux couleurs de l'école qu'il représente



Les enfants au départ du sprint.

ZAC Seguin-Rives de Seine : enquêtes publiques conjointes

Deux enquêtes publiques conjointes, ouvertes le 1^{er} juin, se déroulent jusqu'au 30 juin inclus, soit pendant 30 jours consécutifs. Elles concernent l'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine, conformément aux dispositions d'un arrêté inter-préfectoral en date du 26 avril 2005.

De quoi s'agit-il ? D'une part, d'une enquête préalable à une autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 (ex-« loi sur l'eau » du 3 janvier 1992), d'autre part d'une enquête avant travaux de voirie de la phase 1 concernant l'aménagement du cours de l'île Seguin, du nouveau pont ainsi que des berges de la pointe de l'île. Si l'enquête est commune, les procédures demeurent autonomes.

Pendant la durée de la consultation, un exemplaire des dossiers et des registres de chacune de ces deux enquêtes est mis à la disposition du public au sein de la direction de l'Urbanisme, au 2^e étage de la mairie. Des permanences des commissaires enquêteurs désignés par le tribunal administratif y ont débuté le 1^{er} juin. Deux autres se tiendront jeudi 23 juin de 9h à 12h et jeudi 30 juin de 16h à 19h. Le siège des enquêtes publiques est fixé à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt où les observations, qui seront annexées aux registres d'enquêtes, peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du président de la commission d'enquête à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt ; bureaux des Affaires Générales et de l'Urbanisme ; 11-12, quai Alphonse-Léa ; 92104 Boulogne-Billancourt Cedex. De plus, afin de faciliter l'accès du public aux dossiers, une série de panneaux d'information qui résument et illustrent les objets des enquêtes sont exposés pendant toute la durée de la consultation, au 2^e étage de la mairie, sur la coursure.

« Enquête « loi sur l'eau » : les premiers travaux d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine (traitement du quai et des berges, nouveau pont, gestion des déblais et des remblais, réseaux d'assainissement, sondages) sont soumis, en raison de leurs éventuelles incidences sur le milieu naturel et sur les ressources hydrauliques, à autorisation préalable. A ce titre, un dossier de demande d'autorisation a été déposé en février dernier par la SAEM Val-de-Seine Aménagement à la préfecture des Hauts-de-Seine. Ce dossier, qui est soumis à l'avis du public dans le cadre de la présente enquête, définit : l'emplacement sur lequel les travaux seront réalisés ; la nature, la consistance, le volume et l'objet des travaux ; les incidences de l'opération sur l'écosystème des eaux, les ressources en eaux, leur qualité et leur exploitation ; les mesures préventives, réductrices ou compensatoires prévues par la SAEM.

« Enquête avant travaux de voirie (« loi Bourchardeau ») : la SAEM Val-de-Seine Aménagement prépare actuellement la réalisation d'une première tranche de travaux de voirie portant sur le cours de l'île Seguin, le nouveau pont sur la Seine et les berges de la pointe aval de l'île (travaux de superstructure). A ce titre, elle a déposé un dossier à la préfecture des Hauts-de-Seine, conformément à la législation dite « Bourchardeau » qui prévoit la réalisation d'une étude d'impact et d'une enquête publique préalables aux travaux d'aménagement importants. Ce dossier d'étude, accessible au public dans le cadre de cette consultation, est composé d'une notice descriptive sur les voisines de la première phase ainsi que d'une étude d'impact concernant les incidences de l'ensemble de la ZAC sur l'environnement, accompagnée d'un complément sur le volet voirie de la phase 1.

Réunion d'information
sur le portail des marchés publics

Agence-conseil, assureur, publiciste, plombier, boulangier ou encore imprimeur... Trente-sept entreprises bouloimaises (PME et TPE) ont assisté le 11 mai à une réunion d'information sur le portail des marchés publics. Organisée par la direction des affaires économiques et par celle des affaires juridiques et des marchés de la ville, en présence de Bernard Monginet, maire adjoint aux Finances et au Budget, et d'Eric Vincent conseiller municipal délégué aux Relations avec les entreprises, cette réunion avait pour but d'inciter les entrepreneurs à postuler par Internet aux marchés de la ville. Car, des affiches pour une manifestation aux travaux d'un établissement public, il se passe toujours quelque chose dans la vie d'une mairie susceptible d'intéresser les sociétés locales ! Afin de faciliter leurs démarches, la ville met en ligne depuis quelques mois sur son site tous les marchés dont le montant est supérieur à 4 000 € HT.

Desormais il suffit donc aux entreprises d'une liaison Internet pour s'informer, pour être alertées des marchés lancés par la ville et pour postuler, et cela à tout moment : le système permet en effet de prendre connaissance d'une consultation et d'y répondre à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, le tout dans une confidentialité et une sécurité qui garantissent la plus large mise en concurrence pour les fournisseurs de la ville. Celle-ci sous-traite avec un partenaire extérieur agréé qui garantit la sécurité informatique du processus et la confidentialité absolue – donc l'égalité des chances – des offres remises ainsi que de leur traçabilité. Cette formule innovante, généralisée en avril 2004, a déjà séduit en un an 1 526 PME bouloimaises (chiffre au 31 mai 2005). Au bout du compte, tout le monde y gagne : les entreprises, qui voient les modalités de réponse aux marchés allégées et l'instruction des dossiers singulièrement raccourcie ; et qui font des économies de temps et de moyens ; la ville qui agrandit et renouvelle son parc de fournisseurs et fait mieux jouer la concurrence.

• www.boulogne-billancourt.com/rubrique/Marketplaces pour les Maes, télécharger Netscape 7 ou Modzilla).

Actualités en bref

La ville s'engage
pour ses jeunes agents avec Club appart...

Le 4 mai dernier, Jean-Pierre Fourcade sénateur maire, Aimé Bellina, président de la Mutuelle nationale territoriale (MNT) et Pierre-Emmanuel Valentin, directeur général de la Banque fédérale mutualiste ont signé la convention Club Appart, destinée à faciliter l'accès au logement locatif des agents communaux âgés de moins de 36 ans. Cette convention comprend deux prestations spécifiques : un prêt d'un montant maximum de 1 500 € permettant au locataire de financer le dépôt de garantie et une assurance « garantie des loyers impayés ». Boulogne-Billancourt est la première collectivité territoriale à s'engager dans une telle démarche.



Christine Brunet, maire adjointe chargée des Affaires générales et des Ressources Humaines, Jean-Pierre Fourcade, sénateur maire, Pierre-Emmanuel Valentin directeur général de la Banque fédérale mutualiste et Aimé Bellina (photo de droite), président général de MNT.

... et l'e-administration

Le 28 avril dernier, Jean-Pierre Fourcade et Franck Borotra, président du conseil général des Veelines, ont signé pour leur collectivité respective une convention de dématérialisation de la paye avec la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France, représentée par son président Christian Deschemmacker, et le Trésor public, représenté par Christiane Zanicchelli, receveur municipal. La transmission mensuelle des données de paie vers des agents à la recette municipale et celle, annuelle, à la Chambre régionale des comptes, peuvent désormais se faire par voie numérique et par céderon. Il s'agit de la première étape vers la dématérialisation comme moyen d'échanges d'informations entre ces différentes administrations ; moyen qui permet de réduire les coûts, d'optimiser la gestion administrative et d'améliorer les conditions de contrôle. Avec la dématérialisation de la paye, on estime que la ville va économiser plus de 40 000 feuilles de papier par an !

De Farman à l'Airbus A.380
les Amis du musée des Années 30

Le 27 avril 2005, l'émotion fut grande en France, en Europe et dans le monde lorsque l'Airbus A.380 prit envol de la piste de Toulouse Blagnac. Bernard Macaire, l'aviateur, a connu au cours d'essai en vol de Bretagne les mêmes émotions (voir l'article Boulogne-Billancourt fait son cinéma – BBI 336 de mai 2005). L'Airbus A.380, le plus grand avion de ligne du monde, symbolise la très haute technologie de l'aéronautique européenne. En ce jour, il faut se souvenir du premier vol d'un avion. C'était le 13 janvier 1908, l'appareil, construit par Gabriel Voisin dans son atelier du 4, rue de la Ferme à Boulogne-Billancourt, était piloté par Henry Farman. L'appareil vola à 15 mètres du sol, avec virage, retour et atterrissage. La société historique et artistique des Amis du musée des Années 30 illustre ces instants dans une vidéo qui retrace l'aventure industrielle de Boulogne-Billancourt des années 1900 à 1939. Cette vidéo est projetée au musée et distribuée dans les écoles aux directeurs qui en font la demande.

Conseil municipal

Les principales décisions du
conseil municipal du 12 maiTramway Val de Seine
convention avec la communauté d'agglomération

Le conseil autorise le maire à conclure une convention avec la communauté d'agglomération du Val de Seine concernant la maîtrise d'ouvrage et le financement des études de définition liées au passage du projet de transport en commun en site propre sur le territoire bouloimais.

Réfugiés de Côte d'Ivoire
une subvention de 15 000 €

Le conseil dans sa séance du 16 décembre dernier attribuait une subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour lui permettre de venir en aide aux réfugiés de la Côte d'Ivoire. Ces résidents, au nombre de 7 000, ont dû fuir le pays au moment des troubles mettant en péril leur sécurité. La Fondation de France, ne prenant pas en charge d'aides individuelles qui requièrent une logistique particulière, n'a pas développé de programme spécifique pour venir en aide à ces réfugiés. Le conseil décide donc de verser la subvention d'un montant de 15 000 € au comité d'entraide des Français rapatriés. Il faut noter que Boulogne-Billancourt est la seule commune à avoir versé une aide pour nos compatriotes.

À la Cité de l'enfance
école Jacques Deray

L'école maternelle de la rue d'Aguesseau a ouvert ses portes en septembre 2004. Le conseil décide de la dénommer « école Jacques Deray », en hommage au cinéaste, bouloimais pendant plus de 35 ans, auteur de très nombreux films qui, pour un certain nombre d'entre eux, ont été tournés dans les studios de Boulogne. Jacques Deray était président de la commission extra municipale de la culture. Il est décédé le 9 août 2003.

Rue Danjou, rue du Point-du-Jour
étude d'aménagement

Le Plan local d'urbanisme prévoit un emplacement réservé pour espaces verts et équipements sportifs sur un terrain de 6 600 m² situé 784, rue du Point-du-Jour et 69, rue Danjou. Le conseil approuve le lancement d'une étude d'aménagement sur ce terrain et sur la totalité de ses abords. La construction de logements sociaux pourrait notamment y être envisagée.

Fonds de solidarité pour le logement
la ville participe au financement

Le fonds de solidarité pour le logement est un fonds départemental destiné à aider les familles pour leur accès au logement ou leur maintien dans les lieux. Il est financé notamment par l'état, le département, les collectivités territoriales, les bailleurs publics et privés. Lan dernier, le montant total des aides financières accordées à des bénéficiaires bouloimais s'est élevé à 175 740 € et a concerné 240 familles. L'aide s'est répartie à 28 % pour le maintien dans les lieux, 46 % pour l'accès au logement et 26 % pour un accompagnement social des familles. Le conseil décide de participer à son financement pour 2005 à hauteur de 15 947,40 €. La participation des communes se fait sur la base du nombre d'habitants.

• Retrouvez le recueil des délibérations prises après chaque conseil municipal dans le *Journal officiel de Boulogne-Billancourt*.
Sur le site www.boulognebillancourt.com ou par le demandeur à l'accueil de la mairie ou le télécharger en format PDF en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Prochain conseil municipal jeudi 7 juillet à 19h.

Environnement la ville se lance dans une politique d'achats éco-responsables

Impulsée par les élus de la commission d'appels d'offres et par la direction des Affaires juridiques et des Marchés et celle de l'Environnement, une démarche d'introduction de critères environnementaux dans l'achat public a vu récemment le jour à Boulogne-Billancourt.

Désormais, pour remporter un marché, les traditionnels critères d'attribution, notamment de coûts et de rapidité d'exécution, ne suffisent plus. Les entreprises, si l'objet du marché s'y prête, devront également répondre à un questionnaire environnemental élaboré selon les conseils de l'agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME) par le service environnement de la ville, destiné à mieux cerner les pratiques environnementales des entreprises en concurrence.

Cette démarche, menée en collaboration avec les Achats, les Affaires scolaires et l'Informatique, a récemment concerné les marchés des fournitures scolaires, des bureaux, et des consommables informatiques. Ce seront bientôt les produits d'entretien, les bacs à graisse, les fournitures de peinture, de papier et enveloppes, les installations ludiques (matériaux en bois recyclés)...



Pièces d'identité attention les délais changent !

Le service de l'état-civil, des élections et des formalités administratives notamment en charge des cartes nationales d'identité et des passeports établis ensuite par la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, enregistre une augmentation importante des demandes de titres dans les semaines précédant les vacances scolaires, notamment celles d'été. Cet afflux engendre un allongement des délais de fabrication. Concernant les cartes d'identité, le délai d'attente peut atteindre 9 semaines, et 5 semaines pour les passeports. Le service et la sous-préfecture rappellent la nécessité d'anticiper, à l'approche de ces périodes, la demande de titre de voyage et d'identité.

• Retrouver la liste des documents nécessaires à la délivrance de ces pièces d'identité sur le site de la ville : www.boulognebillancourt.com
rubrique « Service en ligne », E-formalités.



Forum de rentrée les 3 et 4 septembre

Dessiner, plonger, patiner, chanter, grimper, shooter, camper : quels que soient leurs goûts, petits et grands trouveront de quoi satisfaire leurs envies au Forum organisé comme chaque année par la ville le premier week-end de septembre. Pendant deux jours, les 3 et 4 septembre prochains, les Boulognais pourront s'informer sur les diverses activités (ludiques, sportives, artistiques) proposées par les associations de la ville et par les services municipaux. Ils pourront également s'y inscrire directement sur place.

Le Forum des activités regroupe quelque 200 associations de la ville et certains services municipaux, et presque autant de stands installés selon une répartition thématique à l'hôtel de ville et à l'espace Landowski. L'hôtel de ville accueillera en rez-de-jardin un village scout, les cultes, l'enseignement, les activités manuelles et le stand municipal des seniors ; au rez-de-chaussée, l'École municipale des sports, les associations sportives, la Carte B plus B ; au 1^{er} étage, la jeunesse, la petite enfance, l'environnement, les loisirs et hobby, les activités concernant les seniors et les associations de solidarité et de prévention. L'espace Landowski regroupera les activités à caractère culturel (danse, musique, théâtre, savoirs, bibliothèques, multimédia...).

Des démonstrations sportives, musicales et de danse animeront ce Forum de rentrée qui accueille chaque année près de 10 000 visiteurs. Une brochure sera éditée à cette occasion.

Un annuaire pour les blogueurs boulognais

Depuis le 15 avril, le site Internet de la ville a mis en place un annuaire des blogueurs boulognais. Le blog, qui vient de la contraction de web log, littéralement journal sur Internet, est un phénomène nouveau qui ne cesse de se développer. Désormais, on peut les retrouver sur le site de la ville, à la double condition toutefois que le blogueur soit boulognais et qu'il respecte la netiquette. http://www.mairie-boulogne-billancourt.fr/content/les_blogs.php ou sur la home.

Bourses de l'initiative et bourses aux études 26 lauréats

Le conseil municipal a attribué une subvention à 14 projets initiatives et 12 projets études et stages à l'étranger déposés par des jeunes de 18 à 26 ans.

Bourses de l'initiative

Mitsisky 2005 (Madagascar), Florence Walaelaert 20 ans. Recensement des micro-mammifères et amphibiens de la réserve de Trésor en Guyane Française, Latetia Navarro 22 ans. Manille 2005, Alice Juramy 21 ans. ESK, les enfants du sourire Khmer (Cambodge), Jessica Gervais 21 ans. Micro crédit au Mexique, Thomas Loubert 24 ans. Un toit au Nica (Nicaragua), Marine Monneuse 20 ans. « Le cœur révélateur », court-métrage Sabrina Duguet 20 ans. « La réinsertion des prisonniers âgés » court-métrage, Antoine Perdreau 22 ans. Campagne d'étude géologique en Islande, Lucile Etard 22 ans. AIDDER (Association internationale pour le développement durable et les énergies renouvelables), Ayméric Marmorat 22 ans. Scouts de France en Haïti, Manuel François 19 ans. Horizon Métis « Congo », Alexandre Cheuret 20 ans. Association N'tiekie (Burkina Faso), Céline Langlois 22 ans. Projet sourds-muets aux JMJ 2005 en Allemagne, Matthieu Cornudet 24 ans.

Programmes Erasmus

Une année d'échange universitaire à Norre Volgdgåde (Danemark) Adrien de Malherbe 22 ans ; 4 mois de stage à Dakar (Sénégal) Mickaël Rolao 21 ans ; 1 année d'étude à Copenhague (Danemark) Olivier Aelion 22 ans ; 6 mois de stage à Edo State (Nigeria) Beatrice Soengas Lopez 26 ans ; 1 année d'étude à Cambridge (Angleterre) Laure Duhamel 22 ans ; 1 année d'étude en Louisiane (Etats-Unis) Cindy Belvisi 24 ans ; 1 année universitaire (Etats-Unis), Leslie Vial 18 ans ; 6 mois de stage à Londres (Angleterre) Thimothée Flute 21 ans ; 1 année d'étude à Oxford (Angleterre) Yara Chaktoura 22 ans ; 1 année d'étude à Brisbane (Australie) Paul Benyelles 26 ans ; 1 année d'étude à Fachhochschule (Allemagne) Pauline Alard 23 ans ; 1 année d'étude en Floride (Etats-Unis) Oriol Lubotsky 23 ans.

La tribune de l'opposition

Graves inconséquences

La décision de François Pinault d'abandonner la création de sa fondation d'art contemporain dans l'île Seguin est un événement très grave pour la ville de Boulogne-Billancourt :

- en terme d'impact parce que toute l'opération d'aménagement des terrains Renault a été présentée comme s'articulant autour d'un pôle unique : la Fondation ;

- économiquement parce qu'aucune solution alternative n'a été étudiée et que d'ores et déjà des coûts considérables ont été exposés en pure perte : pour ne prendre que ce seul exemple la « façade-enveloppe » de l'île Seguin est totalement à repenser car, bien entendu, elle s'organisait autour d'une Fondation qui ne verra pas le jour ;

- artistiquement, enfin, parce qu'on ne peut que regretter que le public français soit privé de la découverte d'une des plus prestigieuses collections d'art contemporain.

Notre groupe souligne l'incroyable inconséquence du maire :

- comment a-t-il pu engager aussi lourdement les finances communales sans avoir la certitude que la Fondation Pinault serait effectivement réalisée, et ce, malgré nos remarques répétées depuis 2001 ?

Le compte devra être fait des dépenses exposées en pure perte en études, marchés de définition, marchés de maîtrise d'œuvre... pour des réalisations qui ne verront jamais le jour ou seront tellement différentes qu'il faudra pratiquement tout recommencer à zéro.

Dans cette affaire désastreuse, le plus poignant est que la seule chose que M. Fourcade ait réussi à faire est d'avoir obtenu que l'île Seguin soit rasée.

La Fondation Pinault ne vendra pas, mais la centrale électrique de la proue de l'île Seguin, habillée par Louis Laprade, remarquable par les services des Monuments historiques, hautement symbolique, ne restera pas.

Nous avons souverainement l'adjointe à l'urbanisme avait assuré qu'elle ne signerait jamais le permis de démolir de l'île Seguin sans être certaine de la pérennité du projet de Fondation.

Le permis de démolir a été signé. Elle a été ratée. Et la Fondation ne verra pas.

Les élus du groupe@lternancegauche.verts



Marc Fusina
Conseiller municipal
(PS)

Roland-Garros,
la coupe est pleine !

Récemment évoquée, la nouvelle extension du stade de Roland-Garros, serait-elle, à l'occasion de la candidature de Paris à l'organisation des jeux olympiques, sur le point d'aboutir ?

1 - Un projet qui se précise...

Initialement, le projet présenté par la Fédération française de tennis était alléchant pour tous les passionnés de la petite balle ronde :

six hectares de béton, dont la partie principale sur une parcelle de Boulogne entre l'avenue de la Porte d'Auteuil et l'allée de Saint-Cloud. Un projet d'extension évalué à 112 millions d'euros, avec comme objectif de faire passer le nombre de spectateurs de 400 000 à 600 000, ceci afin de compenser la diminution des droits télévisés, cette compétition étant de moins en moins regardée dans certains pays comme l'Italie ou l'Allemagne.

Était également prévue, la construction d'un toit rétractable sur le court central afin de rendre le tournoi plus attrayant pour les sponsors et les télévisions.

Face au tollé soulevé par ce projet initial, la candidature de Paris modifie la donne, en inscrivant dans son dossier de candidature, la réalisation d'un projet plus « modeste » : construction d'une salle, le dôme, de 15 000 places dans le bois de Boulogne. C'est à la demande de la Fédération française de tennis, que la ville de Paris a inscrit cet équipement qui est réduit à un hectare. En contrepartie, la couverture du périphérique qui y donnera accès sera végétalisée sur 2,4 hectares. Ce futur dôme devrait accueillir les épreuves de judo et de badminton, puis une fois les jeux terminés, faire partie des infrastructures de Roland-Garros.

2 - Aux conséquences irréversibles pour les riverains

La construction de cet équipement créerait un fâcheux précédent dans la mesure où cet espace boisé est classé. Comment refuser les prochaines demandes, si l'on cède à celle-là ? Ce projet va engendrer de nombreux désagréments, d'abord lors des travaux, ensuite lors des International, puis le reste de l'année, car y seraient prévus des concerts et autres manifestations diverses.

Les personnes qui fréquentent (le jour !) cet endroit, sont souvent des personnes âgées ou modestes qui n'ont pas les moyens d'aller ailleurs pendant leur week-end. Serait-il normal de les priver de marcher deux kilomètres de plus pour permettre une meilleure organisation d'un tournoi qui occupe deux semaines tous les ans ?

3 - Suscitant des positions multiples du maire

Que pense réellement le maire de ce projet ? Difficile à savoir. Certes, à sa décharge, n'étant pas situé sur notre commune, il ne relève pas de son compétence. Toutefois, par sa proximité, il concerne, de fait, de nombreux Boulognais.

À une question que je lui posais, sur l'éventualité de concrétisation du premier projet d'extension de 9 hectares, lors du conseil municipal du 19 juin 2003, il ne répondit qu'il y était favorable à conditions que ces installations profitent davantage aux Boulognais et que soient trouvées des compensations équivalentes aux espaces verts supprimés.

Puis, lors du conseil municipal du 18 novembre 2004, très certainement sous la pression des associations riveraines, il fit voter un vœu demandant à ce que dans le cadre du deuxième projet, beaucoup plus modeste, les installations nouvellement construites, le soient à titre provisoire.

Cette position est-elle suffisante, dans la mesure où ces installations dites provisoires peuvent facilement devenir définitives et entraîner d'importantes dégradations sur cette partie du site ? Enfin, pour construire sur cet espace boisé, il sera nécessaire de faire voter une loi pour rendre la zone constructible. Le maire, en sa qualité de sénateur, devrait prendre l'engagement qu'il s'y opposera. Dans un tel environnement urbain, le bois de Boulogne est un bien trop précieux pour être sacrifié à de simples intérêts financiers.

■ Marc Fusina
Conseiller municipal (PS)

Permanences

Les permanences du groupe @lternancegaucheverts ont lieu au 63, rue de Billancourt du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h, et le samedi de 10h à 12h. Ferme le lundi matin.
Tél. : 01 48 25 63 61.
Fax : 01 48 25 73 97.
Courriel : alternancegauche-vert@wanadoo.fr

La tribune de la majorité municipale



Pierre-Mathieu
Duhamel
Maire adjoint chargé
de l'éducation,
de la culture
et des Relations
internationales

L'espoir
de Billancourt !

À l'en croire, Billancourt aurait désespéré M. Pinault. Le flot d'informations et de commentaires divers après l'annonce du renoncement de celui-ci à son projet de fondation a permis à chacun de se faire son opinion. Nul besoin donc de s'appesantir sur l'enchaînement des faits et sur la part prise par la ville de Boulogne-Billancourt dans ce projet. Jean-Pierre Fourcade a rappelé avec force son engagement, depuis l'origine de l'idée jusqu'à la négociation récente avec les associations, qui a conduit au retrait des recours déposés contre le Plan local d'urbanisme. Le résultat de ce dialogue intense et la volonté d'aboutir manifestée de part et d'autre a permis la levée du dernier obstacle au lancement effectif du projet. Ce fut le moment choisi par son auteur pour y renoncer. Comprenez qui pourra. Si la ville encourt un reproche dans cette affaire c'est d'avoir été trop confiante dans la parole donnée, tant elle-même s'est attachée à tenir la sienne et à régler l'une après l'autre les difficultés que suscite toute grande entreprise.

Les opposants aux projets de la ville, à l'intérieur comme à l'extérieur du conseil municipal, se sont beaucoup exprimés. Rien n'est plus naturel. La critique est de bonne guerre. Elle n'est pas pour autant de bonne foi, lorsque certains n'hésitent pas à faire un parallèle avec le centre-ville. Tous les Boulognais attestent par leur appréciation et par leur fréquentation qu'il est une véritable réussite dont chacun sait qu'elle est due au travail et au talent de Jean-Pierre Fourcade. La critique dépasse les bornes lorsque les termes utilisés par certains sont injurieux... S'il est une limite que l'opposition repousse pour sa part toujours plus loin, c'est bien celle de la sulfisance.

Ce n'est pas l'essentiel. Ce qui compte aujourd'hui pour tous les Boulognais passionnés par leur ville, c'est l'engagement de l'aménagement des terrains laissés libres par Renault, c'est l'avenir de Billancourt. C'est à cette tâche que l'équipe municipale s'est attelée aujourd'hui comme hier.

Le premier acte commence dès à présent sur la berge, dans la continuité de la ville existante : c'est là que vont démarrer dans les prochains mois les chantiers de logements, de bureaux, d'activités et d'équipements collectifs. Nous allons voir surgir autour du parc et le long des berges, enfin aménagés et rendus aux Boulognais, un quartier entier, le nouveau Billancourt. Nous avons à cœur de le rendre aussi vivant et accueillant que notre centre-ville qui semble avoir toujours été là.

Le second acte, c'est bien sûr l'île Seguin, qui ne représente en superficie qu'une faible part du projet mais qui est le symbole de l'histoire industrielle de notre ville et qui doit être le symbole de sa modernité. Le projet aujourd'hui abandonné était le point de départ de la conception d'ensemble retenue pour l'île : il nous faut donc inventer une cohérence nouvelle pour son aménagement, fondée sur les deux cultures, celle de l'art et celle des sciences. Il faut le faire sans tabou, sans crainte de lancer des idées nouvelles afin que mûrisse un projet nouveau, fruit de l'imagination des Boulognais.

Ensuite, après un large débat, viendra le temps de la décision.

Ensemble, nous concevrons et nous bâtirons le grand projet que mérite notre ville.

■ Pierre-Mathieu Duhamel

Permanence du Groupe des élus UMP
52 ter, rue de Billancourt
Tél. 01 41 31 20 62. Fax : 01 41 31 20 82.
Courriel : groupedelesulump@hotmail.com

Pour rejoindre vos élus UDF
dorothée.pineau@mairie-boulogne-billancourt.fr